

N°18

Juillet 2017

LE PETIT JOURNAL
D'HUILLY SUR SEILLE



La Seille au printemps côté des Chaumes



Horaires d'ouverture de la mairie

Les mardis et vendredis de 14 h à 18 h

tél : 03 85 40 13 45

mairie-huilly-sur-seille@wanadoo.fr

En cas d'absence de la secrétaire et pour des raisons urgentes, vous pouvez contacter :

| | | |
|---------------------|---------------------------|----------------|
| Dominique Prudhomme | Maire | 03 85 32 37 04 |
| Jacky Blanchard | 1 ^{er} adjoint | 03 85 40 13 19 |
| Michel Fatet | 2 ^{ème} adjoint | 03 85 40 18 98 |
| Corinne Lonjaret | 3 ^{ème} adjointe | 03 85 40 08 99 |

Salle Communale

120 personnes maximum

Tarif WE : habitants Huilly : 140 €

Tarif WE : extérieurs : 190 €

Tarif lave-vaisselle : 30 € (facultatif)

Salle Associative

20 personnes maximum

(Location uniquement aux habitants de la commune).

Tarif demi-journée : 30 €

Tarif journée : 50 €

Citoyenneté

Conseil municipal

Deuxième vendredi de chaque mois à 20 h

Les réunions sont publiques et se déroulent en mairie

Congés d'été

La mairie sera fermée

du 29 juillet au 21 août

Concessions de cimetière

15 ans = 60 €

30 ans = 110 €

50 ans = 170 €

Case au columbarium

15 ans = 300 €

30 ans = 500 €

50 ans = 700 €

Cavernes

15 ans = 30 €

30 ans = 60 €

50 ans = 90 €

Jardin du souvenir

Gratuit

Sommaire

| | |
|-------------------------------|------------|
| Infos diverses | P 1 |
| Le mot du Maire | P 2 |
| Budget 2016 | P 3 à P 5 |
| Réunions du Conseil | P 6 à 9 |
| Infos locales | P 9 à P 10 |
| Infos SIVOM | P 11 |
| Oyé oyé Huillitais | P 12 à 14 |
| Calendrier des manifestations | P 15 |

Bonne lecture...



LE MOT DU MAIRE

A la veille des congés d'été, voici arrivé le temps de la parution de notre petit journal chargé de vous donner les dernières nouvelles de notre commune.

Vous y trouverez tout d'abord quelques éléments concernant les finances communales 2016 qui sont le résultat d'une saine gestion de la part du conseil municipal.

Quelques faits marquants de ce 1^{er} semestre y sont relatés comme la deuxième édition de la journée citoyenne qui a été un succès : encore plus de participants qu'en 2016 et une météo idéale...

Au mois de juillet, la cour de l'école sera entièrement refaite et nous en profitons pour mettre aux normes l'assainissement de la mairie, des écoles et des logements communaux.

Le prochain projet sera l'agrandissement du cimetière rendu possible par l'achat de la propriété d'Yvonne Coulon.

Projet après projet, l'équipe municipale poursuit son travail de réflexion, de réalisations diverses afin que notre commune continue à évoluer et offre un cadre de vie le plus agréable possible.

La pause estivale permettra à chacun de bénéficier d'un repos bien mérité que je souhaite à tous le plus profitable possible.

Bel été et bien cordialement,

Le Maire,

Dominique Prudhomme

LA JOURNÉE CITOYENNE



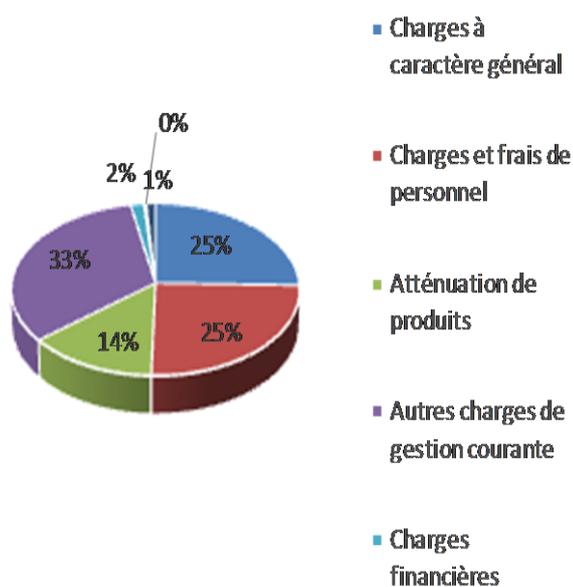
Chiffres 2016

Compte administratif 2016

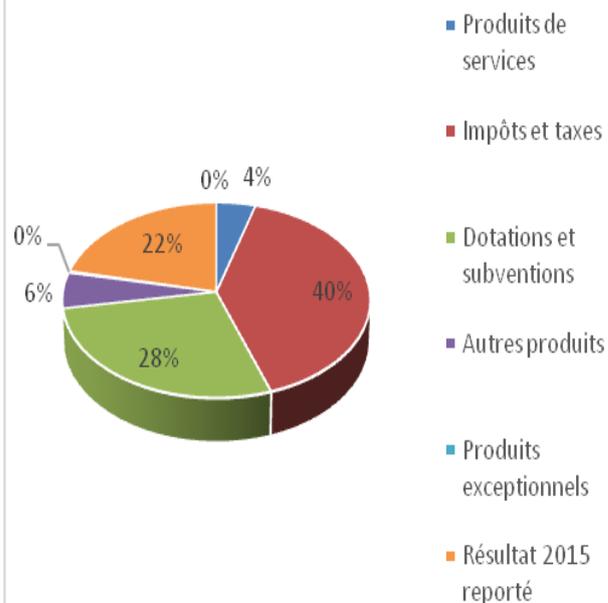
SECTION DE FONCTIONNEMENT

| DEPENSES | | | RECETTES | | |
|---------------------------|------------------------------------|--------------------|---------------------------|--------------------------|--------------------|
| CHAP. | LIBELLE | DEPENSES REALISEES | CHAP. | LIBELLE | RECETTES REALISEES |
| 011 | Charges à caractère général | 51 696 | 70 | Produits de services | 13 212 |
| 012 | Charges et frais de personnel | 50 867 | 73 | Impôts et taxes | 119 656 |
| 014 | Atténuation de produits | 27 626 | 74 | Dotations et subventions | 82 209 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 67 126 | 75 | Autres produits | 17 608 |
| 66 | Charges financières | 3 243 | 77 | Produits exceptionnels | 863 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 585 | 002 | Résultat 2015 reporté | 63 941 |
| 042 | Opérations d'ordre entre sections | 2 235 | | | |
| TOTAL DES DEPENSES | | 203 378 | TOTAL DES RECETTES | | 297 488 |

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Dépenses section fonctionnement = 203 378 €

011 - Charges à caractère général = 51 696 €

*Eau, électricité - Chauffage, fioul et gaz
Fournitures d'entretien (ménage, ...)
Fournitures de voirie (pierre et fleurissement)
Fournitures administratives et scolaires
Entretien des bâtiments, de la voirie et du matériel
Assurances et contrats de maintenance
Fêtes et Cérémonies
Frais de téléphone et internet*

012 - Charges de personnel = 50 867 €

Salaires et charges sociales

014 - Atténuation de produits = 27 626 €

Reversement sur FNGIR (taxes directes locales)

65 - Autres charges de gestion courante = 67 126 €

*Indemnités des élus et charges sociales
Participations aux syndicats intercommunaux dont le SIVOS
Loisy-Huilly, Pompiers, ...
Subventions aux associations*

66 - Charges financières = 3 243 €

Intérêts d'emprunts

66 - Charges exceptionnelles = 585 €

Gratuité loyer cure suite travaux par le locataire

Recettes section fonctionnement = 297 488 €

70 - Produits de services = 13 212 €

*Vente de bois
Concessions cimetièrè, ...*

73 - Impôts et taxes = 119 656 €

Taxes directes locales (taxe d'habitation, taxes foncières) et autres

74 - Dotations et subventions = 82 209 €

Dotations diverses de l'état

75 - Autres produits = 17 608 €

Locations logements, terrains et salle communale

77 - Produits exceptionnels = 863 €

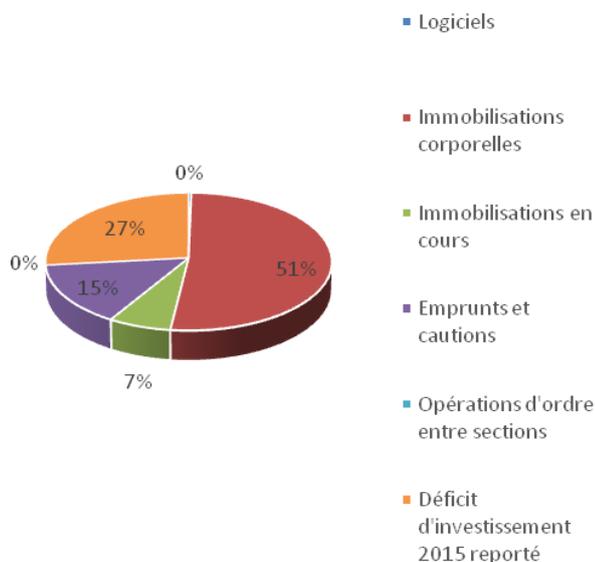
*Dons
Remboursements d'assurances
Produits de vente de matériels*

Compte administratif 2016

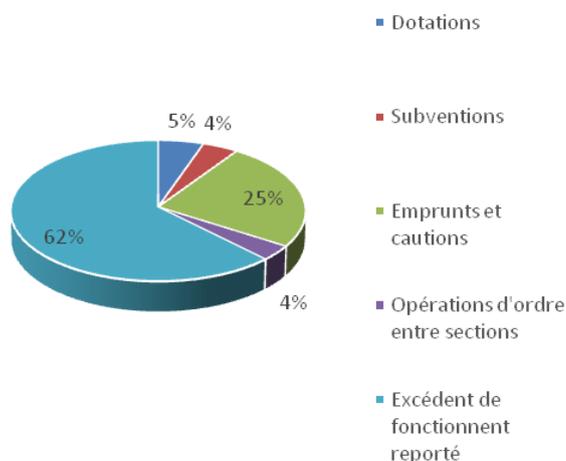
SECTION D'INVESTISSEMENT

| DEPENSES | | | RECETTES | | |
|---------------------------|---------------------------------------|--------------------|---------------------------|-----------------------------------|--------------------|
| CHAP. | LIBELLE | DEPENSES REALISEES | CHAP. | LIBELLE | RECETTES REALISEES |
| 20 | Logiciels | 372 | 10 | Dotations | 3 295 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 59 983 | 13 | Subventions | 2 612 |
| 23 | Immobilisations en cours | 7 827 | 16 | Emprunts et cautions | 15 585 |
| 16 | Emprunts et cautions | 17 024 | 040 | Opérations d'ordre entre sections | 2 235 |
| 040 | Opérations d'ordre entre sections | 0 | 1068 | Excédent de fonctionnent reporté | 39 207 |
| 001 | Déficit d'investissement 2015 reporté | 31 008 | | | |
| TOTAL DES DEPENSES | | 116 214 | TOTAL DES RECETTES | | 62 934 |

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



Dépenses section investissement = 116 214 €

20 - Immobilisations incorporelles = 372 €
Logiciel dématérialisation

21 - Immobilisations corporelles = 59 983 €

*Borne incendie « Chavanu », panneaux de signalisation, taille-haie, percolateur
Travaux de voirie*

Travaux écoles

Acquisition maison d'Yvonne COULON

23 - Immobilisations en cours = 7 827 €
Travaux de rénovation de la toiture du four de la cure

16 - Emprunts et cautions = 17 024 €
*Remboursements d'emprunts (partie Capital)
Remboursement caution (logement cure)*

Recettes section investissement = 62 934 €

10 - Dotations = 3 295 €

*Remboursement de la TVA sur les travaux d'investissement de l'année 2015
Taxe d'aménagement sur les permis de construire*

13 - Subventions = 2 612 €

Subventions sur travaux dans les écoles

16 - Dépôts et cautionnements reçus = 15 585 €

Encaissement caution (logement cure)

Encaissement emprunt pour l'acquisition de la maison d'Yvonne COULON

Comme chaque année maintenant, nous vous communiquons le compte administratif de l'année 2016 tel qu'il a été approuvé à l'unanimité lors de la réunion du conseil municipal du 24 mars 2017. Ces chiffres reflètent les dépenses et les recettes de la commune.

Pour rappel, pour l'année 2016, les 4 dotations de l'état dont bénéficie la commune étaient en forte baisse : - 4 819 €.

RETOUR SUR LES RÉUNIONS DU CONSEIL

Dotations 2017

Pour la première fois cette année, la commune va percevoir la dotation de solidarité rurale cible d'un montant de 12 190 € qu'elle n'avait jamais perçue auparavant. Cet état de fait avait été signalé lors de la visite du sous-préfet, Monsieur Georges BOS, dans notre commune. C'est une bonne nouvelle à l'heure où les dotations baissent régulièrement.



Taux d'imposition

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des 4 taxes directes locales pour l'année 2017. Leur dernière augmentation remonte à mars 2010. D'une part, du fait de la fusion de l'ancienne communauté de commune Saône Sône Seille avec les Portes de Bresse devenue Terre de Bresse, une augmentation des impôts intercommunaux est prévue. D'autre part, nos taux sur la commune se situent dans la fourchette haute par rapport aux 28 autres communes et nous ne souhaitons pas les augmenter davantage pour l'instant.

Taxe d'habitation : 17.00 %

Taxe foncière bâtie : 14.50 %

Taxe foncière non bâtie : 37.77 %

CFE (ancienne taxe professionnelle) : 15.93 %

Information sur les cartes nationales d'identité

Depuis le 22 mars 2017, les cartes nationales d'identité sont obligatoirement traitées par titres électroniques sécurisés et donc uniquement instruites par les mairies accueillant une station biométrique. La mairie de Cuisery possède une telle station qui fonctionne uniquement sur rendez-vous les : mardi, mercredi et vendredi après-midi de 13h30 à 16h.

Fleurissement

L'équipe du conseil aidée de bénévoles, s'est retrouvée, comme chaque année, un samedi après-midi pour fleurir la commune.



RETOUR SUR LES RÉUNIONS DU CONSEIL

Journée citoyenne du 22 avril 2017

Après le succès rencontré l'an dernier, la municipalité a décidé de reconduire l'opération « journée citoyenne ». 54 personnes ont répondu « présent ».

Sous un soleil radieux, dès 8 heures du matin, les participants se sont retrouvés sur le parking pour se répartir en 11 équipes de travail et récupérer leurs feuilles de route.

Selon ses souhaits, chacun a pu faire l'activité de son choix, parmi :

- peintures diverses
- travaux de menuiserie et lasures
- taille des haies
- balayage au bourg
- désherbage et binage
- entretien du cimetière
- ramassage des débris le long des routes
- nettoyage des panneaux de signalisation
- changement de la clôture à la cure
- rebouchage des trous avec de l'enrobé (10 tonnes)
- empierrage des chemins ruraux (17 tonnes).



Cette journée représente un moment phare dans l'année et prouve que les habitants s'intéressent à la vie de leur commune.

Les travaux ainsi effectués permettent de réaliser des économies substantielles représentant environ 380 heures de travail soit 55 journées de l'employé communal. Ils favorisent également des rencontres conviviales et de bons moments passés ensemble.

Certains, non disponibles ce jour-là, ont proposé de venir faire des travaux dans les semaines qui ont suivi. Nous constatons également que des personnes réalisent régulièrement, à proximité de chez eux, de l'entretien sur le domaine public.

La municipalité se félicite de ces actions qui permettent d'embellir la commune et elle remercie sincèrement toutes les bonnes volontés.

L'édition 2018 est d'ores et déjà envisagée.....

Travaux des écoles

Lorsque vous recevrez ce petit journal, les travaux de la cour de l'école battront leur plein. En effet, nous arrivons à la dernière étape de ce projet, à savoir le revêtement en enrobé de la cour qui devenait absolument nécessaire. Surface de la cour : 970 m².

L'assainissement des appartements communaux, des écoles et de la mairie n'étant plus aux normes et en très mauvais état, des travaux s'imposaient avant d'envisager d'effectuer le revêtement de la cour.

Par ailleurs la réalisation de ces travaux d'assainissement nécessitait l'abattage de 2 noyers se trouvant à l'emplacement de la future micro station. 3 devis ont été sollicités et l'entreprise Biomasse de St Albain, moins disante, a été retenue pour un montant de 600 €.

RETOUR SUR LES RÉUNIONS DU CONSEIL

Montant des travaux d'assainissement - Entreprise Jura Assainissement : 9 840 H.T.

Subventions du SPANC : 6 000 €

Montant des travaux de la cour de l'école - Entreprise Cordier : 54 494 € 70 H.T.

Subventions :

DETR : 16 348 € soit 30 %

Enveloppe parlementaire : 5 000 €

Subvention du département : dossier en cours

Le financement :

Pour effectuer ces travaux, la commune contracte un emprunt de 25 000 € sur 10 ans auprès de la Caisse d'Épargne de Dijon. Le reste se fera en autofinancement.



Bornage et aménagement du cimetière

L'opportunité d'acquérir, en avril 2016, la maison d'Yvonne Coulon a représenté une occasion unique d'agrandir le cimetière. Dans cet objectif, un bornage a été effectué et les haies arrachées.

Nous avons ainsi pu agrandir le cimetière de 400 m².

Une clôture - en panneaux rigides avec soubassement en béton - sera mise en place afin de délimiter le périmètre de cette extension du cimetière.

Pour plus de détails, voir page 10.



Travaux de voirie 2017

Travaux effectués par la communauté de communes :

- route de la Frette sur une distance de 350 m. La couche de roulement est refaite en bi-couche pour un montant de 14 416 € H.T.

Travaux effectués par la commune :

- Comme chaque année, une somme est allouée à l'entretien des fossés, à la réfection des saignées etc et 4 semis, soit 120 tonnes, de cailloux seront étendus sur le chemin de Tiffaille.

Cantine scolaire

Comme chaque année, le conseil a accepté la « convention cantine » signée avec la commune de Loisy pour l'année 2017.

Le déficit de la cantine municipale de Loisy s'élève à 6 727 €.

La participation de la commune d'Huilly s'élève à 3 364 €.

Le nouveau système d'inscription préalable chaque début de mois permet une meilleure organisation des dépenses et donc une réduction du déficit à la charge des communes.

RETOUR SUR LES RÉUNIONS DU CONSEIL

Logements communaux

Des robinets thermostatiques ont été posés dans les 2 appartements au-dessus de la mairie par l'entreprise Puget pour un montant de 795 € TTC.

Les parquets dans les 2 chambres du logement Est ont été changés par les locataires, la mairie ayant acheté les fournitures pour un montant de 367 € TTC.

La clôture de la cure a été remplacée lors de la journée citoyenne.

Elaboration du document unique

Le document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) répertorie et classe les risques auxquels sont exposés les agents et est maintenant obligatoire. Il permet d'améliorer les conditions de travail et la sécurité des agents de toute collectivité.

Un devis de 622 € avait été proposé par une entreprise privée. Afin de réaliser des économies, une commission comprenant plusieurs conseillers a été mise en place et a entrepris l'élaboration de ce document.

Information sur les autorisations d'urbanisme

Nous vous informons que depuis le 1^{er} janvier 2017, le service de la DDT instruisant les demandes d'autorisations d'urbanisme, et notamment des permis de construire, a été transféré de Louhans à Chalon.

Ce sont en effet les services de la DDT qui instruisent et délivrent pour le compte du Préfet les autorisations d'urbanisme. Cette procédure ne laisse aucun pouvoir de décision à la commune.

INFOS LOCALES

Point propre

Comme nous l'avions évoqué il y a un an, nous déplorons à nouveau l'incivilité de certaines personnes qui continuent trop fréquemment à déposer des objets qui devraient être emportés directement à la déchetterie ou déposés dans les bennes prévues à cet usage.

Voici 1 photo illustrant ces agissements intolérables....



EXTENSION DU CIMETIERE

L'acquisition de la propriété de Madame Coulon a permis à la commune d'envisager l'extension du cimetière.

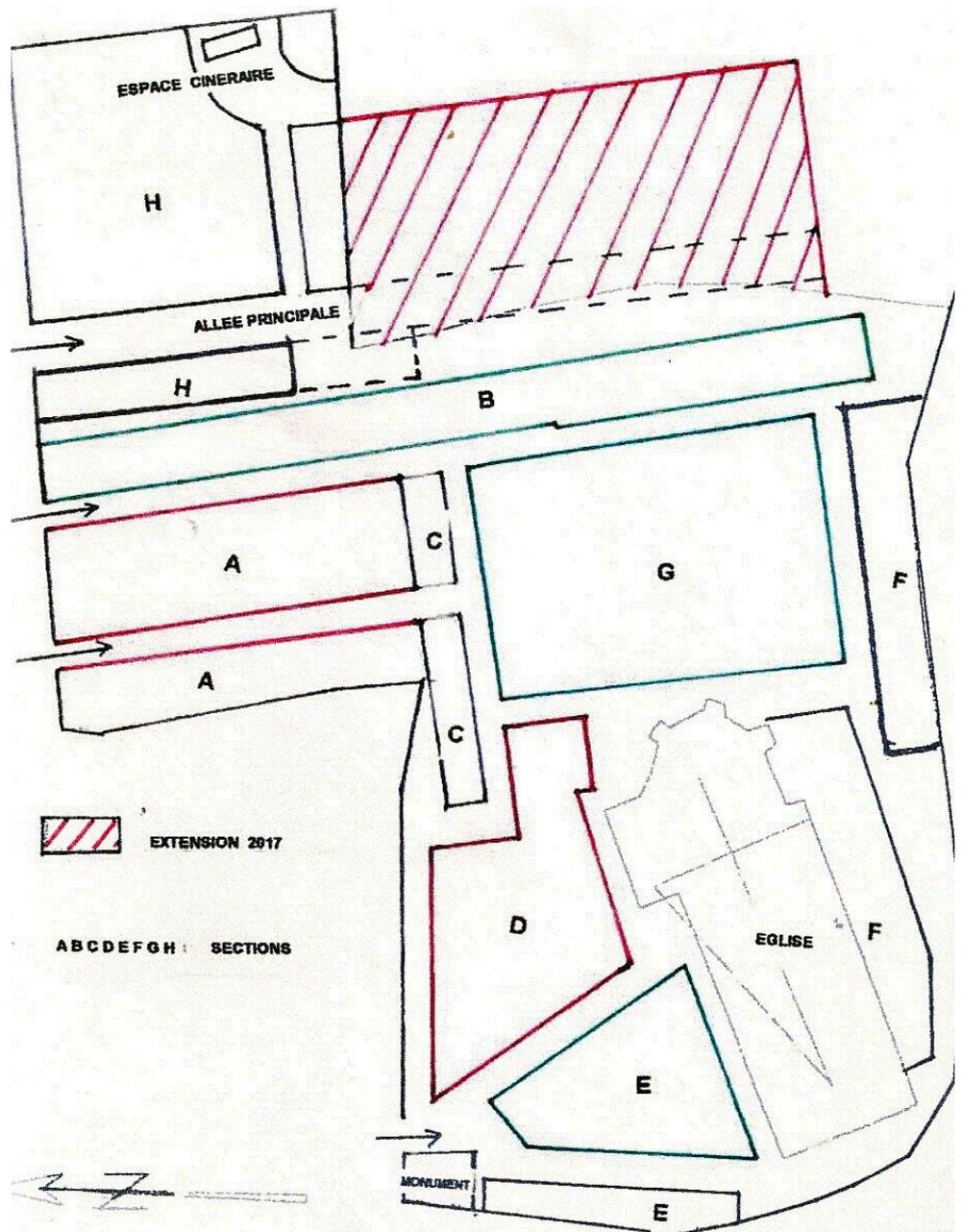
En effet, les communes ont obligation d'avoir un nombre de places disponibles en fonction de la population. Cette obligation peut être remplie par une reprise des concessions arrivant à échéance, après abandon par les familles, ou par augmentation de la surface disponible.

Une grande partie de l'ancien cimetière est occupée par des concessions perpétuelles ou de très longues durées, souvent renouvelées par les familles. Cette situation ne nous permettait pas d'envisager un renouvellement sur une

durée suffisamment courte, l'agrandissement était donc la seule solution. L'acquisition que la commune venait de réaliser le permettait.

Le bornage et l'arrachage des haies ont été réalisés au printemps dernier.

Le conseil municipal ayant décidé de démolir l'ancienne maison de madame Coulon, une partie des matériaux va être utilisée pour prolonger l'allée principale, le terrain sera ensuite nivelé et une clôture en panneaux grillagés sur soubassement béton sera installée durant le 2^{ème} semestre de cette année.



INFOS SIVOM !!!

Les déchèteries du SIVOM du Louhannais

Horaires d'été (1^{er} avril au 30 septembre)

| | Lundi | | Mardi | | Mercredi | | Jeudi | | Vendredi | | samedi | |
|------------------------------|-------|------------|-----------|------------|-----------|------------|-----------|------------|-----------|------------|-----------|------------|
| | matin | après-midi | matin | après-midi | matin | après-midi | matin | après-midi | matin | après-midi | matin | après-midi |
| Louhans | | 14h 18h | 9h 12h | 14h 18h |
| Cuiseaux | | | | | | | | | | | | |
| Cuisery | | 14h 18h | | | | 14h 18h | | | | 14h 18h | 9h 12h | 14h 18h |
| Le Fay | | | | | | | | | | | | |
| Ménetreuil | | 14h 18h | | | | 14h 18h | | | | | 9h 12h | 14h 18h |
| Saint André en Bresse | | | | | | | | | | | | |
| Romenay | | | | | 9h 12h | | | | | 14h 18h | 9h 12h | 14h 18h |

Horaires d'hiver (1^{er} octobre au 31 mars)

| | Lundi | | Mardi | | Mercredi | | Jeudi | | Vendredi | | samedi | |
|------------------------------|-------|------------|-----------|------------|-----------|------------|-----------|------------|-----------|------------|-----------|------------|
| | matin | après-midi | matin | après-midi | matin | après-midi | matin | après-midi | matin | après-midi | matin | après-midi |
| Louhans | | 14h 17h | 9h 12h | 14h 17h |
| Cuiseaux | | | | | | | | | | | | |
| Cuisery | | 14h 17h | | | | 14h 17h | | | | 14h 17h | 9h 12h | 14h 17h |
| Le Fay | | | | | | | | | | | | |
| Ménetreuil | | 14h 17h | | | | 14h 17h | | | | | 9h 12h | 14h 17h |
| Saint André en Bresse | | | | | | | | | | | | |
| Romenay | | | | | 9h 12h | | | | | 14h 17h | 9h 12h | 14h 17h |

Louhans : Montée Saint Claude

Cuiseaux : Route de Dommartin

Cuisery : Z.I. Route de Tournus

Le Fay : Route de Savigny en Revermont « Les Guenots »

Ménetreuil : Route de la Chapelle thècle « Varamagnien »

Saint André en Bresse : Le Bourg « Thien »

Romenay : « Les Bois Benoit »

OYÉ OYÉ HUILLITAIS !!!

Anciens combattants

Jean-Claude Massot, Président des anciens combattants, se réjouit de pouvoir conserver l'association sur Huilly grâce à l'arrivée d'un nouveau membre. En effet, Frank Desmoulins a intégré l'association.

Ce dernier a par ailleurs été décoré de la médaille du Combattant au cours de la cérémonie du 8 mai.

A cette occasion, les élèves, accompagnés des enseignantes et des pompiers, ont chanté la marseillaise. Le verre de l'amitié a ensuite été servi à la salle associative. La commune a apprécié la présence en nombre de la population.



Bibliothèque à Loisy

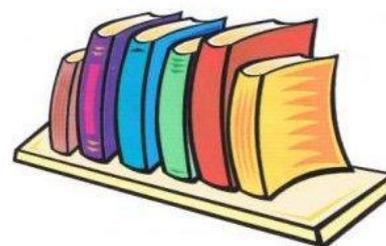
Depuis Janvier 2017, une bibliothèque fonctionne à Loisy grâce à 2 bénévoles, Annie Houpline et Marie-Claude Sodoyer.

46 inscriptions déjà, c'est très encourageant !

Cette bibliothèque compte désormais **2 500 ouvrages** répartis comme suit :

1 507 romans
312 documentaires
394 livres jeunesse
287 livres en Anglais

Lire...quel plaisir!



Une permanence a lieu à la Salle Claire Joie, derrière l'église de Loisy
le jeudi de 17h30 à 18h30.

Un service de portage à domicile est proposé par les bénévoles pour les lecteurs ne pouvant pas se déplacer à la permanence.

Le prêt est gratuit et les dons de livres sont les bienvenus....

Un projet d'installation de « boîtes à lire » dans différents points de la commune de Loisy est envisagé ainsi que, à la rentrée de septembre, des permanences réservées aux enfants en collaboration avec les enseignants du RPI.

Tous les habitants d'Huilly peuvent bénéficier de cette nouvelle bibliothèque...

Si vous avez un peu de temps, les actuelles bénévoles recherchent quelques bonnes volontés pour les aider...

Population d'Huilly

10 nouveaux foyers se sont installés en 2016 sur la commune qui compte à présent **329 habitants.**

OYÉ OYÉ HUILLITAIS !!!

Manifestations à venir :

Randonnée nocturne



Suite à la première édition 2016 qui a remporté un grand succès, le samedi 26 août en soirée, aura lieu la randonnée pédestre organisée par le foyer rural.

Départ de la salle des fêtes et marche en prairie en bord de Seille avec des étapes gourmandes le long du parcours.

Attention : une affichette sera distribuée dans votre boîte aux lettres afin de vous inscrire pour

cette marche conviviale sous la lumière du coucher de soleil puis des lampes torche.

Fun car

Date à retenir : le dimanche 3 septembre aura lieu sur notre commune le championnat de France de course de fun car qui attire chaque année plusieurs centaines de passionnés pour un magnifique spectacle.

Avis aux habitants d'Huilly :

« Conformément aux lois pour la tranquillité publique, le fun car bressan et ses membres vous présentent leurs excuses à l'avance dans l'éventualité où des vents forts souffleraient le dimanche 3 septembre 2017, journée de championnat, déplaçant ou amplifiant une résonance sonore indépendamment de leur volonté. Merci de votre compréhension ».

Le président, Bernard Biersse.



OYÉ OYÉ HUILLITAIS !!!

RAPPEL : réglementation des bruits de voisinage

Arrêté préfectoral du 12 avril 1991 portant sur la réglementation des bruits de voisinage.

ARTICLE 10 - Appareils bruyants et activités de bricolage et jardinage

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement, de leurs activités, des appareils tels que appareils ménagers, dispositifs de ventilation, de climatisation, de production d'énergie, de réfrigération et d'exploitation de piscines, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- ✓ les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- ✓ les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- ✓ les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Réglementation concernant le brûlage des déchets végétaux

Sous réserve qu'il soit effectué à une distance minimum de 50 mètres des habitations voisines et des voies de circulation, le brûlage **des déchets végétaux** ne doit entraîner, pour le voisinage, aucune gêne, aucun danger ou aucune insalubrité, notamment par les fumées et doit se faire sous la surveillance permanente d'une personne. Cette personne doit pouvoir disposer, à proximité immédiate, des moyens nécessaires pour éteindre le feu à tout moment et doit s'assurer que le feu est complètement éteint avant de quitter les lieux et arroser les cendres si nécessaire. Le brûlage des déchets végétaux à forte teneur en eau, difficile à brûler, tels que la tonte des pelouses, est interdit. L'adjonction de tous produits pour activer la combustion des végétaux (pneu, huile de vidange, gasoil...) est interdite. Les déchets végétaux à éliminer devront donc être suffisamment secs pour brûler facilement et en produisant un minimum de fumée. En vertu des pouvoirs de police que lui confère l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire peut s'opposer à ce brûlage notamment si les conditions susvisées ne sont pas remplies ou si les circonstances locales (météo, sécurité...) l'exigent. Tous autres déchets doivent être emportés à la déchetterie la plus proche.

Réglementation au sujet des chiens :

Nous vous rappelons que vous devez veiller à ce que vos chiens ne dérangent pas votre voisinage par leurs aboiements. Par ailleurs, nous vous signalons à nouveau que des chiens s'échappent régulièrement et errent sur nos routes, risquant ainsi de provoquer des accidents. Comme le stipule dans le code rural, le décret 2002-1381 du 25 -11-2002 « **il est interdit de laisser divaguer les chiens** ».

Propriétaires de chiens, nous vous demandons de respecter ces consignes car de nombreuses plaintes arrivent régulièrement en mairie.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Samedi 22 juillet

Fête Champêtre du Foyer Rural

Samedi 26 août

Randonnée nocturne gourmande du Foyer Rural

Dimanche 3 septembre

Course du Fun Car Club Bressan

Dimanche 8 octobre

Repas du Comité Saint-Georges

Samedi 14 octobre

Soirée maïs du Foyer Rural

Vendredi 20 octobre

A. G. du Foyer Rural et du Comité Saint Georges

Samedi 4 novembre

Repas de la Société de Chasse

Vendredi 10 novembre

Soirée documentaire du Foyer Rural

Samedi 11 novembre

Manifestation au Monument aux Morts

Samedi 18 novembre

Repas du CCAS

Samedi 2 décembre

Vente de boudin du Foyer Rural

Mardi 5 décembre

Cérémonie au Monument aux Morts-conflits AFN

Vendredi 22 décembre

Arbre de Noël du RPI Loisy-Huilly (à Loisy)

Agence postale de Loisy est ouverte :

lundi : 9h00 à 11h50

mardi : 13h30 à 16h20

jeudi : 13h30 à 16h20

vendredi : 13h30 à 16h20

samedi : 9h00 à 11h50

Dernière levée : 15h30 ts les jours sauf samedi.

Dons du sang

CUISERY

Mardi 8 août de 8h30 à 12h30

Vendredi 27 octobre de 15h30 à 19h30

SIMANDRE

Jeudi 7 septembre de 9h00 à 13h00

Jeudi 9 novembre de 9h00 à 13h00